



CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 5 JUILLET 2022

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-deux, le **cinq juillet à dix-huit heures**, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, (CGCT), s'est réuni dans la salle du conseil municipal sise 10, avenue des corbières à PORTEL-des-CORBIÈRES, sous la présidence du maire Bruno TEXIER.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : mesdames ROUANET. MEILLIAND. BONNET. SUNER. TACCOËN et messieurs TEXIER. NOWOTNY. MAGRO. GARCIA. AUZOLLE. HABERT. ARCOS. MANDIN.

Absentes excusées et représentés :

1. Madame BOUDIAF donne son pouvoir à madame SUNER.
2. Madame CASTEL donne son pouvoir à madame SUNER.

Madame Magali MEILLIAND est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Le quorum a été constaté.

Date de convocation : **29 juin 2022**

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de votants : 15

Majorité absolue : 8

A l'ordre du jour figurait :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022.

1. Résidence autonomie « Le Clos de Oubiels » : changement de mode de gestion et choix du gestionnaire
2. Convention de partenariat financier pour l'hébergement des renforts de gendarmerie, saison estivale 2022.
3. Grand Narbonne, convention de reversement d'une fraction de la fiscalité économique perçu par le Grand Narbonne.

Les questions inscrites à l'ordre du jour a été examinées.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

1. Résidence autonomie « Le Clos de Oubiels » : changement de mode de gestion et choix du gestionnaire.

Délibération 048-2022, adoptée à la majorité, 1 abstention.

2. Convention de partenariat financier pour l'hébergement des renforts de gendarmerie, saison estivale 2022.

Délibération 049-2022, adoptée à l'unanimité.

3. Grand Narbonne, convention de reversement d'une fraction de la fiscalité économique perçu par le Grand Narbonne.

Délibération 050-2022, adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h08.

La secrétaire de séance,

Magali MEILLIAND

Le maire,

Bruno TEXIER